

FORME DE L'ETAT

Fédération et Etat Unitaire

INTRODUCTION

Suite aux évènements en cours depuis une année au Cameroun, un débat, voire un questionnement s'est installé sur la forme de l'Etat en général.

Cet exposé vise à présenter succinctement les principales formes d'Etats et les implications au niveau de l'administration.

INTRODUCTION

Tout Etat comprend nécessairement trois éléments :

- une communauté humaine,
- un territoire
- une organisation politique

celle-ci exerce un pouvoir d'une nature spécifique : la souveraineté.

Deux formes d'Etat demeurent aujourd'hui substantielles:

[l'Etat fédéral](#) et [l'Etat unitaire](#).

L'ETAT FEDERAL

Définition:

Un État fédéral est un État habituellement souverain, composé de plusieurs entités autonomes dotées de leur propre gouvernement, nommées entités fédérées.

Une fédération émerge souvent d'un accord initial entre un nombre d'États séparés. Le but peut être la volonté de résoudre des problèmes réciproques ou prévoir une défense réciproque, ou créer un État-nation.

L'ETAT FEDERAL

Caractéristiques Générales:

- L'Etat fédéral se compose de différents Etats fédéraux;
- les Etats membres bénéficient d'une large autonomie et d'une grande liberté d'action;
- Les Etats fédérés disposent d'attributions administratives et juridictionnelles;
- ils ont leurs propres lois et leur propre Constitution;
- la liberté constitutionnelle et législative des Etats fédérés est limitée car leurs lois et constitutions doivent respecter la Constitution de l'Etat fédéral;
- Les Etats fédérés participent néanmoins à l'exercice de l'Etat fédéral;
- Seul l'Etat fédéral a une existence au niveau international.

L'ETAT FEDERAL

Caractéristiques Générales

- L'Etat Fédéral superposé, ayant sa nationalité propre, son territoire propre, une organisation constitutionnelle distincte est unique du point de vue international;
- Il est généralement seul doté de la personnalité juridique internationale;
- Les Etats fédérés constituent des entités étatiques au plein sens du terme, et sont en cela différents des collectivités décentralisées d'un Etat Unitaire.

L'ETAT FEDERAL

Dans une fédération, les états doivent reconnaître les droits des citoyens d'un autres états sans pour autant garantir ce même droit à leurs propres citoyens.

Exemple de fédération:

- Nigeria
- Ethiopie
- Etats Unis
- Australie
- Argentine
- Canada
- Népal
- Allemagne

L'ETAT UNITAIRE

Définition:

Un Etat unitaire est un Etat qui n'a qu'une seule constitution, une seule entité centrale.

En fonction des compétences attribuées aux collectivités et de la nature des contrôles effectués par le pouvoir central, l'Etat unitaire peut ainsi revêtir plusieurs formes :

- L'Etat unitaire concentré;
- L'Etat unitaire déconcentré;
- Etat unitaire décentralisé.

L'ETAT UNITAIRE

Etat unitaire concentré

Ici, les collectivités n'y détiennent aucun pouvoir et les agents sont directement nommés par le gouvernement central. Il n'y existe donc aucun relais susceptible d'assurer une bonne administration en périphérie.

Ce type d'Etat est en réalité inenvisageable, à l'exception peut-être dans de micros Etats.

L'ETAT UNITAIRE

Etat unitaire déconcentré

La déconcentration est un système d'organisation administrative dans lequel sont créés à la périphérie des relais du pouvoir central.

les organes centraux de l'administration d'État installent des agents, les services déconcentrés, afin d'agir dans des aires géographiques délimitées, les circonscriptions administratives.

Les services déconcentrés dépendent des services centraux par le biais du pouvoir hiérarchique. Il est détenu de plein droit par l'autorité supérieure qui peut intervenir, pour des raisons tant d'opportunité que de légalité.

L'ETAT UNITAIRE

Etat unitaire déconcentré

Exemple d'autorités déconcentrées: les préfets.

- Ils se soumettent à l'autorité hiérarchique des autorités supérieures;
- Ils appliquent les grandes décisions du pouvoir central au niveau local;
- Ils ne peuvent aller au-delà des attributions octroyées par les instances centrales et de leur territoire d'application.
- Le pouvoir central s'exerce aussi bien sur leur personne que sur leurs actes.
- Le pouvoir hiérarchique sur les actes se traduit par le pouvoir d'instruction, le pouvoir de réformation et le pouvoir d'annulation.
- Sur les personnes, il se traduit par le pouvoir de nomination et le pouvoir disciplinaire.

L'ETAT UNITAIRE

Etat unitaire décentralisé

La décentralisation consiste en un transfert de pouvoirs de l'État vers des personnes morales de droit public distinctes de lui. Elles disposent :

- D'une autonomie plus ou moins grande, selon le degré de décentralisation ;
- D'un budget propre.

la décentralisation consiste donc au transfert d'attributions de l'État à des collectivités ou institutions différentes de lui et bénéficiant, sous sa surveillance, d'une certaine autonomie de gestion.

L'ETAT UNITAIRE

Etat unitaire décentralisé

Étant entendu que décentralisation rime avec autonomie, ces conditions sont au nombre de trois :

- Autonomie matérielle : la structure décentralisée jouit de la personnalité morale ; elle dispose d'un patrimoine et d'affaires propres ;
- Autonomie organique : les affaires de la structure décentralisée sont gérées par des organes qui sont propres à cette structure décentralisée ;
- Autonomie fonctionnelle : la structure décentralisée gère ses affaires plus ou moins librement.

L'ETAT UNITAIRE

Etat unitaire décentralisé

Exemple de pays:

- Cambodge : Depuis 2002, transfert du pouvoir décisionnel aux communes pour les questions de développement économique, par l'intermédiaire de procédures de démocratie participative.
- Mali : La loi du 11 février 1993 définit les collectivités territoriales du Mali étant dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Les collectivités s'administrent librement par des assemblées ou conseils élus qui élisent en leur sein un organe exécutif.

PARTICULARITÉS

La distinction entre un État fédéral et un État unitaire est souvent assez ambiguë.

Un État unitaire peut ressembler de très près à une fédération d'États dans sa structure.

- L'Espagne est considérée comme un État fédéral de facto. Malgré sa forme unitaire, sur le plan institutionnel, l'Espagne se compose de communautés dites "autonomes."
- Royaume-Uni, État unitaire a adopté en 1998 la «Dévolution»; un statut accordant des pouvoirs du Parlement du Royaume-Uni au Parlement écossais, à l'Assemblée nationale de Galles, à l'Assemblée nord-irlandaise et à leurs gouvernements respectifs.

PARTICULARITÉS

- Le Canada est un cas particulier.

Dix Provinces ont une existence constitutionnelle, et trois Territoires sont sous la responsabilité directe du gouvernement canadien.

- L'Australie est quant à elle un État fédéral vis-à-vis de six entités qui disposent chacune d'une existence constitutionnelle propre, mais elle est un État unitaire vis-à-vis des deux autres entités qui bien que jouissant de pouvoirs similaires à ceux des États, ne les ont que par délégation du gouvernement national.

PARTICULARITÉS

- Le cas de la Belgique qui d'Etat Unitaire est devenu en 1993 un Etat fédéral composé de trois entités. Les entités fédérées disposent d'une large autonomie qui se prolonge sur le plan international quasiment sans restriction ni veto possibles. L'Autorité fédérale dispose de compétences résiduelles.
- En 1994, l'Éthiopie est passée d'un Etat Unitaire à un Etat fédéral divisé en neuf régions et deux « villes-régions » ; chacune des régions disposant de son propre gouvernement et d'un droit constitutionnel à l'autodétermination et à la sécession.

CAS DU CAMEROUN

Il y a eu mutation institutionnelle au Cameroun depuis 1960, date d'accession à l'indépendance.

En 1972, le Cameroun passa notamment de la forme d'Etat fédéral à la forme d'Etat unitaire.

En 2017, le débat sur la forme appropriée au Cameroun compte tenu de ses spécificités reste d'actualité.

CAS DU CAMEROUN

La République fédérale du Cameroun (1961-1972)

La République fédérale du Cameroun est née le 1er octobre 1961 de la fusion du Cameroun français et de la partie sud du Cameroun britannique.

La République Fédérale du Cameroun comprenait:

- 02 États fédérés
- 03 gouvernements.
- 04 Assemblées
- 03 organes judiciaires.

CAS DU CAMEROUN

La République fédérale du Cameroun (1961-1972)

- Président de la République Fédérale élu au suffrage universel par scrutin de liste avec un vice-président
- Président de la République Fédérale à la fois Chef de l'État et du gouvernement.
- L'assemblée National représentait le pouvoir législatif de l'État Fédéral.
- Les États fédérés avaient chacun un gouvernement dirigé par un premier ministre.
- Les membres des gouvernements fédérés étaient les secrétaires d'État.
- Le pouvoir législatif dans les Etats fédérés était exercé par une assemblée législative.
- Au Cameroun Occidental, il y avait en outre une chambre des chefs.

CAS DU CAMEROUN

La République Unie du Cameroun
(1972-1984)

Après onze ans de fédération, le président Ahmadou Ahidjo engage le pays dans la réforme profonde de ses institutions politiques et administratives.

La constitution du 02 juin 1972 proclame la naissance officielle de l'État Unitaire sous l'appellation de République Unie du Cameroun. C'est l'Unification.

CAS DU CAMEROUN

La République Unie du Cameroun
(1972-1984)

Raisons évoquées pour le passage à l'Etat Unitaire:

- La consolidation de l'unité nationale;
- Les organes de l'État fédéral se sont révélés au fil des années très complexes;
- Le fonctionnement de quatre Assemblées, de trois gouvernements, de trois corps de fonctionnaires, nécessitait d'importantes ressources;
- Le Cameroun, pays aux ressources modestes éprouvait de nombreuses difficultés à faire fonctionner cet édifice.

CAS DU CAMEROUN

La République Unie du Cameroun
(1972-1984)

Désormais, la République Unie du Cameroun comprend:

- 01 seul État
- 01 seul gouvernement
- 01 seule Assemblée
- 01 seul organe judiciaire
- Le président de la République est le chef de l'Etat et du Gouvernement

CAS DU CAMEROUN

La République du Cameroun

(depuis 1984)

- Le 4 février 1984, le pays prit le nom de République du Cameroun à la faveur d'une révision de la constitution adoptée par l'Assemblée Nationale.
- Etat Unitaire déconcentré devient Etat Unitaire décentralisé avec la constitution de 1996.
- 30 à 40% des compétences doivent être transférées aux collectivités territoriales décentralisées.
- Seulement 7% des compétences environ sont transférées en 2017.

Le pouvoir est concentré autour du président de la République

CONCLUSION

L'État unitaire, l'État unitaire décentralisé et l'État fédéral, ne sont en réalité que des dénominations qui en elles-mêmes ne sont pas très importantes.

Le succès de chacune de ses formes d'état dépend :

- des hommes et des femmes politiques qui les administrent ;
- de leur conception de la gestion de l'État ;
- de leur acceptation réelle et non factice du partage du pouvoir politique, administratif ;
- de l'association de toutes les forces vives et non vives de la nation à l'administration de l'État dans toutes ses composantes et à tous les niveaux.

MERCI POUR VOTRE
ATTENTION